

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 13 décembre 2011

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSEN, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - JF. PATRIARCA - E. MALAVALLON
E. BLONDET - JP. DUVAUX (Adjoints) - S. RANGOD - H. PINIER
F. PHILIPPON - C. FRAMMERY - C. SAINTE-CROIX - N. DONGOIS
S. VEYRAT - S. RAVOT - A. GONZALEZ - JC. CHARLIER
M. HOLTSCHI-BRUGGER

Absents excusés : M. KUNG (procuration à JP. DUVAUX) - H. FELIX-BANCHAREL
(procuration à JF. PATRIARCA), Adjointes - A. BOYER (procuration à
S. RAVOT) - D. TSHITUNGI (procuration à C. FRAMMERY) - Y. BASSET
D. FLOCH (procuration à G. MAURIN) - J. PILS - I. PEZZONI
E. IMOBERSTEG (procuration à JC. CHARLIER) - S. ROMY
(procuration à M. HOLTSCHI-BRUGGER) - P. BARMETTLER

En préambule, le Maire indique au conseil que le tribunal administratif a statué en faveur de la minorité dans le cadre de son recours contre la modification de l'article 32 du règlement intérieur du conseil municipal. La commission Information va être saisie afin d'étudier une éventuelle modification, sachant que la commune dispose d'un délai d'appel qui court jusqu'en janvier 2012.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose l'ajout d'un point sur un projet de motion dans le cadre de la délivrance de permis de recherche de gaz de schistes. Compte tenu de cette précision, l'ordre du jour suivant est adopté :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- PRESENTATION FILM SOLIDARITE AVEC DANYI DZOBGEGAN
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 08/11/2011
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES 2011
 - A. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 - B. BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 6
 - C. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012
- CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE CHAPEAUROUGE AVEC LA NOVADE : AVENANT N° 2
- CANTINE ET TRANSPORT SCOLAIRES : REMBOURSEMENTS
- INTERVENTION MUSICALE GROUPES SCOLAIRES GRANDS CHENES ET BRETONNIERE
 - A. AUGMENTATION NOMBRE D'HEURES : AVENANT N° 4
 - B. TARIF 2012 : AVENANT N° 5

- CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ALFA3A : AVENANT N° 2
- PERSONNEL COMMUNAL
 - A. LOGEMENTS DE FONCTION : LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX BENEFICIAIRES
 - B. MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
 - C. DELEGATION AU MAIRE
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. PRESENTATION FILM SOLIDARITE AVEC DANYI DZOBGEGAN

Préalablement à la projection G. MAURIN explique à l'assemblée que le conseil communautaire s'est rapproché de l'organisation non gouvernementale HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES, basée à Chambéry, afin de mettre sur pied un projet à caractère humanitaire à la dimension de la CCPG et, surtout, intégralement finançable par cette dernière. Les fonds, constitués par le prélèvement d'un centime d'euro par mètre cube d'eau consommé, se sont élevés à 50 000 € / an (loi OUDIN). L'ONG a proposé 3 projets : Madagascar, Haïti et au Togo, c'est ce dernier qui a été retenu par la commission Eau et Assainissement car il était en rapport avec les missions de la CCPG : acheminer de l'eau potable jusque dans un village de 5 000 habitants. Une première visite, effectuée en 2006, par Etienne BLANC, Michel DODOS et lui-même, a permis de lancer l'opération en partenariat avec l'Agence Française de Développement, organisation habilitée en matière de coopération.

A l'issue de la projection, G. MAURIN indique que la coopération entre la CCPG, les autorités togolaises et HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES, notamment Francis PERCHERON, a été parfaite. Le budget total de l'opération se monte à 190 000 €, pour un budget prévisionnel de 200 000 €, les 10 000 € restants seront utilisés pour des visites sur place pour aider au fonctionnement de l'installation. Comme indiqué dans le film, tout est opérationnel et l'eau est vendue à un prix qui convient à la population. La satisfaction est telle qu'un agrandissement du réseau est même envisagé.

Il indique que ce projet étant terminé, une nouvelle opération a débuté à Haïti, plus précisément à Montagne la Voute, à une centaine de kilomètres de la capitale. Il s'agit de la création d'une école allant de la maternelle au collège, de réservoirs d'eau et l'enfouissement d'une fosse septique, l'ouverture est prévue pour septembre 2012.

4. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 08/11/2011

Après avoir donné lecture du paragraphe 11, relatif à l'élection d'un délégué suppléant de la commune au SIVOM de l'Est Gessien : « *Aucun autre candidat ne s'étant présenté, le conseil municipal élit, à l'unanimité, Françoise LE SOURD, Adjointe au Maire, en qualité de déléguée suppléante* », C. FRAMMERY indique qu'elle n'a pas été informée de l'appel à candidature. Le Maire répond qu'il s'est fait au moment du conseil. C. FRAMMERY pense qu'il serait mieux d'être informé avec un délai en amont plus grand.

E. MALAVALLON suggère une écoute de l'enregistrement, un appel à candidature ayant même été adressé à la minorité.

Le Maire rappelle que ce point a été ajouté à l'ordre du jour au début de séance et accepté par tous les conseillers, les candidats potentiels ont ainsi eu la possibilité de se faire connaître.

Compte-tenu de cette remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Travaux / Voirie / Environnement du 29/11/2011 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rapporte au conseil le suivi des travaux :

➤ travaux en cours :

- marché à bons de commandes entretien voirie et réseaux divers : une commande a été passée pour le renforcement d'un accotement route du Stade, l'arrêt de bus route de Ferney doit être agrandi pour permettre le passage des bus TPG ;
- enfouissement réseaux route de la Fontaine : les travaux de câblage et la pose des candélabres étant réalisés, la mise en service sera effective mi-novembre ;

➤ projets en cours :

- aménagement parking du Colombier : les travaux vont être engagés uniquement sur le domaine public ;
- éclairage public :
 - modernisation et extension du réseau parc du château : la commande a été passée auprès de SALENDRE RESEAUX pour la 2nde phase, 2 bornes escamotables ont été demandées pour les manifestations ;
 - modernisation éclairage public : le marché a été notifié à l'entreprise Marc Favre ;
- illuminations de Noël : la pose du rideau de façade de la mairie, ainsi que les éclairages à leds dans les arbres, a été faite ;

➤ divers :

- présentation d'un budget prévisionnel 2012.

b) Vie associative (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX indique que l'édition 2011 du marché de Noël a regroupé 68 exposants et le public est venu nombreux. Il regrette que les élus n'aient pas participé davantage pour tenir le stand bar et restauration et lance un appel pour une plus grande mobilisation en 2012.

F. PHILIPPON donne les résultats du Téléthon : 3 471 € de recettes pour les manifestations et 1 316.50 € de dons, soit un total de 4 787.50 €, montant en hausse comparativement à 2010. Elle tient à remercier les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette manifestation, notamment AZIZ BOUSSEDOUR qui a pris en charge cette organisation, ainsi que les participants et donateurs.

c) Urbanisme du 24/11/2011 (E. BLONDET)

Lors de cette commission ordinaire, ont été examinés :

- 4 déclarations préalables : 1 a reçu un avis défavorable ;
- 5 permis de construire : tous ont obtenu un avis favorable ;
- 3 permis modificatifs
- : avis favorable ;
- 1 certificat d'urbanisme opérationnel : avis favorable.

La commission a également pris connaissance de 2 avant-projets dont 1 a reçu un avis favorable de principe, le second a été soumis au CAUE pour avis.

E. BLONDET rappelle que la prochaine commission aura lieu le 15 décembre.

d) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 31/10/2011 (JF. PATRIARCA)

JF. PATRIARCA rapporte au conseil le suivi des travaux :

➤ **travaux en cours :**

- modulaires école des Grands Chênes : les travaux sont terminés. Le SDIS ayant demandé la pose de plafonds coupe-feu, il convient d'installer des absorbants phoniques en raison de la réverbération, ce qui sera fait en janvier ;
- agrandissement école de la Bretonnière : la livraison va être faite courant décembre, à l'exception de l'escalier de secours définitif qui sera posé en janvier ;
- locaux annexes à la mairie ZAC de Chapeaurouge : les travaux sont pratiquement terminés, la réception aura lieu le 16 décembre ;
- aménagement salle du conseil : les peintures des piliers ont été réalisées ;
- aménagement pièce d'eau parc du château : la pose du garde-corps du ponton est en cours ;

➤ **projets en cours :**

- mise en conformité allée principale cimetière : des nouvelles propositions sont en attente de la part du cabinet DUPONT pour des aménagements et le dévoiement des réseaux (eaux usées des wc publics) ;
- agrandissement centre de loisirs du Prieuré : la commune attend les derniers devis afin de programmer l'agrandissement qui permettra d'accueillir 15 enfants de plus. Pour être conforme aux normes de la PMI, des sanitaires supplémentaires seront nécessaires, ce point sera examiné attentivement ;
- aménagement salle G. Laverrière : la commission est toujours dans sa phase de réflexion, un plan d'intentions sera présenté dans le cadre du point sur le DOB 2012 ;
- agrandissement centre Eclat : un appel d'offres est en cours d'élaboration en vue de l'agrandissement de la structure qui est un peu à l'étroit dans ses murs.

e) Action culturelle (F. LE SOURD)

F. LE SOURD indique que le car pour l'art Jeunesse au Forum Meyrin qu'elle vient d'accompagner s'est très bien déroulé et remercie S. VEYRAT qui l'a remplacée la dernière fois. Elle rappelle que l'encadrement de cette sortie n'est pas forcément de tout repos : il faut gérer les enfants inscrits à des spectacles qui ne correspondent pas toujours à la tranche d'âge recommandé, les billets égarés, etc. Cependant, elle se félicite de n'avoir perdu aucun d'eux depuis 10 ans que ces sorties sont organisées. Au niveau fréquentation, la 1^{ère} sortie, proche de la rentrée scolaire, reste celle où le nombre de participants est le plus faible, les autres sorties étant complètes avec 55 places vendues, chiffre qui correspond au maximum de places d'un bus.

F. LE SOURD lance un appel aux accompagnateurs bénévoles pour le prochain car pour l'art Jeunesse du 24 janvier, sachant que les spectacles sont toujours de qualité et s'adressent intelligemment aux enfants.

Elle remercie également M. KUNG qui l'a remplacée au pied levé pour le car pour l'art Adultes à la fondation GIANADDA, sortie pour laquelle des inscriptions ont également été refusées. Cette visite récurrente connaît toujours le même succès mais compte-tenu des difficultés d'encadrement de groupes importants, le nombre de places reste fixé à 55.

f) Communication (F. LE SOURD)

F. LE SOURD explique qu'elle a adressé un petit questionnaire par courriel à tous les conseillers afin de dresser un bilan de près de 4 ans d'activité municipale, les réponses peuvent lui être retournées également par mail, accompagnées de nouvelles photos.

Compte-tenu de la nouvelle répartition des tâches du personnel administratif, qui fait suite à une réorganisation, le service Communication s'étoffera avec l'arrivée de Lucile JAUDOUIIN en renfort de Sandrine WAEFFLER.

F. LE SOURD indique que la prochaine commission aura lieu le 5 janvier.

g) Scolaire (F. LE SOURD)

F. LE SOURD excuse H. FELIX-BANCHAREL qui assiste à la réunion en vue de l'ouverture de la 13^{ème} classe de l'école de la Bretonnière, et donne lecture des points majeurs de la dernière commission Scolaire :

- le bilan de la gestion des centres de loisirs, dressé lors de la réunion avec ALFA3A, est positif ;
- 2 réunions sont programmées le 10 janvier : la première (19h30-20h30) concerne le groupe de travail sur la convention avec l'école Saint Vincent, la seconde (à 20h30) sera une commission scolaire classique.

h) Communauté de Communes du Pays de Gex du 08/12/2011 (G. MAURIN)

G. MAURIN fait le compte-rendu des points abordés lors du dernier conseil communautaire :

- ▶ DOB 2012 : lors d'une première présentation, il avait été constaté la nécessité d'un produit supplémentaire de 460 000 € sur l'ensemble des projets ; il a été réduit à 350 000 € après notification du montant de la compensation franco-genevoise ;
- ▶ Fort l'Ecluse : un projet de dernière minute assez coûteux, qui n'avait été discuté par aucune commission, a fait l'objet d'un long échange ;
- ▶ acquisitions terrains : dans le cadre du Projet Stratégique de Développement transfrontalier - PSD - de Ferney-Voltaire, un engagement de 2.5 M € a été pris en compte pour l'achat de bâtiment en douanes et d'un terrain qui sera porté par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain ; un autre point « environnement » concernant une ferme à Collonges a également longtemps été débattu ;
- ▶ implantation d'une société dans le Technoparc de Saint-Genis-Pouilly ;
- ▶ intervention d'Etienne BLANC sur le volet « aménagement de l'espaces et relations transfrontalières » : rappel de la situation du Projet d'Agglo 1 et constat de l'absence de rééquilibrage logements et emplois entre la Suisse et la France ; le bilan final de ce COPIL s'avère plutôt désastreux au regard des objectifs envisagés. Etienne BLANC a également présenté le Projet d'Agglo 2 et de la mise à jour du SCoT, dont G. MAURIN donne lecture de l'objectif politique : « *Le projet d'agglomération (Haute-Savoie, Genève, une partie du canton de Vaud et le Pays de Gex) vise à accueillir 230 000 habitants supplémentaires entre 2011 et 2030 qui seraient répartis comme suit :*

 - 100 000 habitants supplémentaires sur la partie française, dont 25 000 maximum sur le Pays de Gex ;
 - 100 000 habitants sur le canton de Genève ;
 - 30 000 habitants sur le canton de Vaud. »

G. MAURIN précise que la nécessité de ressources supplémentaires a été longtemps négociée avec la Suisse : en dehors de la compensation franco-genevoise, une contribution d'environ 25 M € pendant 10 ans sera versée pour différents projets.

- ▶ eau et assainissement : les tarifs de l'eau ont été votés pour une application à compter du 1^{er} janvier 2012 : G. MAURIN rappelle que la fixation du prix est basée sur différents paramètres :

 - CCPG : sa part représente environ 60 % du prix ;
 - Agence de l'Eau : elle fixe, sur délibération de son conseil d'administration, le taux de la taxe qu'elle prélève, actuellement 14 % ;

- TVA : 5.5 %. Les prévisions de modification de taux de TVA ne concerneraient pas la fourniture d'eau, il se peut que la TVA sur la partie assainissement passe à 7 % ;
- contributions à la SOGEDO et à la SDEI : 21 % à elles deux.

G. MAURIN explique que la CCPG ne peut agir que sur les 60 % qu'elle prélève, sans aucun pouvoir de décision sur les autres organismes collecteurs de contribution. Tenant compte d'une importante nouvelle ressource en 2011, le versement de la part de l'Agence de l'Eau d'une aide au bon fonctionnement des stations d'épuration (dont la prise en compte du raccordement au réseau suisse), d'un montant de 700 000 € à la place des 350 000 € prévus au budget, G. MAURIN a proposé d'atténuer l'effet du taux de change sur la partie assainissement, voire réduire l'indexation sur la partie variable, avec pour effet une augmentation de seulement 2 % du prix de l'eau. Ce dernier passera ainsi de 3.23 € à 3.31 €/m³ à compter du 1^{er} janvier 2012.

i) CCAS du 08/12/2011 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON donne lecture des points de la dernière réunion du CCAS :

- DOB 2012 ;
- examen des demandes d'aide ;
- derniers préparatifs pour le repas des Aînés du 11 décembre : il remercie les participants, les membres du CCAS et les conseillers municipaux, qui ont accueilli et servi les 110 convives.

j) SIVOM de l'Est Gessien (JP. LAURENSON)

Le Maire indique que H. FELIX-BANCHAREL a été élue vice-présidente en charge des affaires scolaires et sociales au sein de la structure, Eric VANSON a été désigné conseiller délégué aux sports. Les autres points du dernier conseil syndical ne portaient que sur de la gestion courante.

k) Personnel du 23/11/2011 (JP. LAURENSON)

Le Maire explique que des recrutements ont toujours lieu pour l'entretien et la surveillance cantine à la Bretonnière, le point le plus délicat restant le recrutement d'une ATSEM pour l'ouverture de la 6^{ème} classe de maternelle dans cette école à compter du 3 janvier. Il a été décidé de procéder à un recrutement en CDD pour les 6 mois à venir car il n'y a aucune garantie sur la pérennité de ce poste : actuellement l'école connaît un gros afflux d'enfants de maternelle qui, en grandissant, iront en élémentaire, ce qui nécessitera éventuellement de repasser à 5 classes de maternelle tout en augmentant le nombre de classes élémentaires, ce qui rééquilibrera la répartition des classes maternelle/élémentaire.

Il indique que des discussions sont en cours avec l'ensemble du personnel sur la réorganisation des services, qui interviendra principalement quand les travaux de la mairie seront réalisés ; certains pourront cependant commencer à prendre leurs nouvelles fonctions plus tôt.

Il indique que 5 agents de police municipale ont été reçus et que 2 ont été retenus : le chef de poste, Patrick CARTIERE, précédemment à Divonne-les-Bains, sera engagé au 1^{er} janvier. Le second policier, provenant de Charolles et qui devra remplacer Jérôme ROUSSEL, débutera quant à lui le 1^{er} mars.

F. LE SOURD souhaite mettre l'accent sur l'investissement personnel de M. KUNG, qui reste discrète et modeste sur ce point, notamment sa présence plusieurs jours par semaine depuis la rentrée scolaire à la cantine de la Bretonnière afin de pallier le manque de personnel. Loin d'elle l'envie de faire s'apitoyer, F. LE SOURD tient juste à compléter l'information donnée dans le journal communal : ce n'est pas un manque de places qui peut freiner l'accueil des enfants, mais le recrutement difficile de personnel

d'encadrement. Elle pense que peu de personnes supposent qu'une adjointe au Maire va travailler de la sorte et souligne que cette implication va bien au-delà de ce qui est attendu généralement aux élus.

6. FINANCES 2011

A. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

G. MAURIN propose de délibérer sur les subventions présentées dans le tableau ci-dessous :

NOM ASSOCIATION	Proposition commission Finances	COMMENTAIRES
ASSOCIATION DE LECTURE	19 170 €	<i>Subvention pour frais de personnel</i>
SOU DES ECOLES DE LA BRETONNIERE	2 416 €	<i>Subvention pour organisation stage cirque classes de maternelle</i>
COOPERATIVE SCOLAIRE GRANDS CHENES	3 080 €	<i>Subvention pour classe découverte 6 jours aux Houches pour 3 classes élémentaire</i>
PREVENTION ROUTIERE	340 €	<i>Subvention fonctionnement</i>

G. MAURIN précise que Marie-Pierre MARTINELLI dressera un récapitulatif de l'ensemble des subventions versées aux écoles afin de suivre au plus près toutes les dépenses qui viennent au coup par coup, une comparaison annuelle pourra ainsi être établie.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 6

G. MAURIN donne lecture et commente la proposition de décision modificative de la commission Finances du 22/11/2011 :

FONCTIONNEMENT

➤ Recettes :

➤ Impôts et taxes :

- + 45 000 € taxes additionnelles aux droits de mutation ;
- + 61 000 € taxes sur terrains devenus constructibles ;
- + 106 970 € sur les impôts locaux ;

➤ Produits des services

- - 74 000 € de redevance pour dépôts de terre (les dépôts prévus n'ont pas été effectués par les entreprises) ;

➤ Dépenses

➤ Charges à caractère général

- + 7 000 € pour l'acquisition de petit matériel pour l'ouverture de classe de la Bretonnière ;

➤ Autres charges de gestion courante

- + 8 000 € de subventions aux associations ;

➤ Atténuation de produits

- + 49 468 € de prélèvement en faveur du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : montant définitif 812 900 € au lieu de 763 432 € initialement annoncé.

➤ Virement à la section d'investissement : + 74 502 €

INVESTISSEMENT

➤ Recettes

➤ **Virement de la section de fonctionnement : + 74 502 €**

➤ Dépenses

➤ Travaux

- + 6 000 € : mise en séparatif chemin des Pugins ;
- + 10 000 € : locaux Chapeaurouge (mobilier) ;

➤ Immobilisations

- + 2 500 € : licences supplémentaires logiciel cartes heuristiques
- + 1 500 € : acquisition du vidéo projecteur
- + 1 500 € : mobilier urbain (candélabre)
- + 10 000 € : mobilier nouvelles classes Bretonnière ;

➤ **Dépenses imprévues : +43 002 €.**

Il indique que, lors de l'élaboration du budget primitif 2011, les crédits du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » ont été ventilés selon des estimations. Afin de pouvoir reporter les crédits d'investissement 2011 réels, il propose de reventiler les crédits du chapitre 21 sur les articles concernés. Il est précisé qu'il s'agit de virements de crédits de compte à compte à l'intérieur d'un même chapitre, sans aucune incidence sur le montant du budget, énumérés ci-dessous :

DESIGNATION		DEBIT	CREDIT
D 2111	Terrains nus	8 000	
D 2112	Terrains de voirie		+ 1 000
D 2118	Autres terrains		+ 2 000
D 2121	Plantations d'arbres et arbustes		+ 7 000
D 2152	Installations de voirie	17 000	
D 21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		+5 000
D 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		+ 10 000
D 2183	Matériel de bureau et matériel informatique		+ 4 000
D 2184	Mobilier		+ 40 000
D 2188	Autres immobilisations corporelles	44 000	
TOTAL		69 000	69 000

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des modifications précitées :

Désignation		Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT			
73	Impôts et taxes		212 970
R 7311	Contributions directes		106 970
R 7381	Taxes additionnelles aux droits de mutation		45 000
R 7388	Autres taxes diverses		61 000
70	Produits des services	74 000	
R 70388	Autres redevances et recettes diverses	74 000	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		74 000	212 970
011	Charges à caractère général		7 000
D 60632	Fournitures de petit équipement		7 000
65	Autres charges de gestion courantes		8 000
D 6574	Subvention de fonctionnement aux associations		8 000
014	Atténuation de produits		49 468
D 739116	Reversement sur FNGIR		49 468
023	Virement à la section d'investissement		74 502
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			138 970
INVESTISSEMENT			
023	Virement de la section de fonctionnement		74 502
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			74 502
20	Immobilisations incorporelles		2 500
D 205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		2 500
21	Immobilisations corporelles	66 000	79 000
D 2111	Terrains nus	8 000	
D 2112	Terrains de voirie		1 000
D 2118	Autres terrains		2 000
D 2121	Plantations d'arbres et arbustes		7 000
D 2152	Installations de voirie	15 500	
D 21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		5 000
D 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		10 000
D 2183	Matériel de bureau et matériel informatique		4 000
D 2184	Mobilier		50 000
D 2188	Autres immobilisations corporelles	42 500	
Op 258	Mise en séparatif chemin des Pugins		6 000
D 2315	Installations, matériel et outillage techniques		6 000
Op 289	Locaux annexes Mairie		10 000
D 2184	Mobilier		10 000
020	Dépenses imprévues		43 002
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		66 000	140 502

Délibération : vote oui à l'unanimité

C. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Le Maire rappelle que ce débat permet d'informer le conseil municipal de la situation de la commune et des tendances qu'il souhaite donner au prochain projet de budget, une délibération confirmera que ce débat a bien eu lieu.

Il indique que la ligne de conduite qui a prévalu pour son élaboration est le maintien des taux d'imposition actuels, le non recours à l'emprunt et la prise en compte de l'augmentation significative de ressources fluctuantes telle la compensation franco-genevoise. Il indique que les grandes lignes de projets sont :

- le démarrage de la réorganisation du site de Vésegnin ;
- la réflexion autour de la création d'une nouvelle école.

G. MAURIN rappelle que le DOB consiste à présenter des éléments qui permettront de préparer le budget qui sera adopté au mois de février, sachant que l'assemblée est amenée à prendre connaissance de l'environnement général au niveau mondial, européen et national, et que l'élément majeur de 2012, au niveau fiscal, est une revalorisation des bases d'impôts locaux de 1.8 %.

G. MAURIN commente les documents préalablement distribués aux conseillers :

1. **Communauté de Communes du Pays de Gex** : G. MAURIN indique que, après avoir constaté qu'il manquait 350 000 € de ressources par rapport aux dépenses prévues, il a été décidé, lors du DOB, que soit étudiée la réduction de certaines dépenses afin d'atteindre l'équilibre.
2. **SIVOM de l'Est Gessien** : le montant de la participation au SIVOM ne devrait pas trop évoluer en 2012, sachant que les projets sont les suivants : remise aux normes de l'école maternelle Intercommunale, réfection des façades côté « suisse » du COSEC, études pour la réalisation d'un centre de loisirs à l'école Intercommunale et pour une cuisine centrale, acquisition de parcelle pour projet de nouvelle gendarmerie.
3. **Compensation franco-genevoise - CFG** : cette dernière a sensiblement augmenté, passant de 1 550 000 € en 2011 à 1 950 000 € en 2012, en corrélation avec l'augmentation du nombre de frontaliers résidant dans la commune qui est passé de 876 à 998 dans le même laps de temps. Cette augmentation résulte également de la modification des bases de calcul entamée depuis 2 ans et qui doit s'étaler sur 3 ans : auparavant la base de calcul était basée sur 70 % des frontaliers et 30 % des ressources fiscales ; en 2012, la proportion est passée à 90 % / 10 % et elle sera de 100 % en 2013, ce qui augmentera encore la CFG.

En réponse à JC. CHARLIER sur l'effet du change, G. MAURIN précise qu'il a été calculé à 1.235, taux moins intéressant qu'en 2011 où il était de 1.30. En marge de cette question, G. MAURIN indique qu'il a fait une présentation à la CCPG sur ce point : la communauté de communes doit verser environ 4 M € CHF au titre de la redevance d'assainissement, montant directement impacté par le taux de change. Il est évident que les Suisses se plaignent beaucoup de ce haut taux de change qui frappe sur le plan économique, touristique et économique et qu'un retour à un taux à 1.30 est souhaité. Il souligne que, depuis septembre où le taux était à 1.10, voire 1, un changement important est intervenu puisqu'un plancher de 1.20 a été décidé par les autorités suisses.

F. LE SOURD revient sur la discussion qui s'est tenue au conseil communautaire concernant la remise en cause de répartition de la CFG entre l'Ain et la Haute-Savoie. G. MAURIN répond que ce point est annexe est qu'il y a peu de chances que cela aboutisse.

4. **Analyse financière de la Commune** : G. MAURIN rappelle que, chaque année, la Direction Générale des Impôts transmet les ratios de niveau (pour la commune, le département et la région) concernant les communes de la même strate de population. Le nombre d'habitants ayant augmenté, Prévessin-Moëns est donc rentrée dans la catégorie démographique « 5 000 à 9 999 habitants », certains éléments paraissent intéressants à relever pour le Maire qui souligne le poste « charges de personnel » qui fait ressortir un montant en euro/habitant de 297 € pour la commune alors que le montant départemental est de 386 €. G. MAURIN fait remarquer que ce montant n'intègre pas les frais de personnel du SIVOM pour lesquels la commune intervient

pour un tiers, ce qui n'est pas évident à voir au travers des chiffres, mais il reflète le côté raisonnable des dépenses de personnel de la commune.

Concernant les marges de manœuvre pour 2012 :

- **recettes non récurrentes** : le montant des droits de mutation 2011 s'élève à 450 000 € pour 2011, ils étaient de 30 000 € il y a 5 ans. Le Maire précise que c'est 1.2 % des frais sur les ventes/acquisitions qui reviennent à la commune, la période actuelle connaît une certaine précipitation des cessions en raison des déclarations récentes du gouvernement par rapport aux plus-values immobilières, fait constaté par le nombre important de DIA reçues en mairie.
- **recettes fiscales** : G. MAURIN explique que l'hypothèse retenue est l'augmentation des bases de 1.8 % due à la revalorisation par l'État, ainsi que celle liée à l'évolution de la population, sachant que les taux d'imposition restent inchangés.
- **la dette** : après avoir rappelé qu'aucun emprunt n'est prévu pour 2012, G. MAURIN indique qu'au 31/12/2011, la dette s'élèvera à 4 014 333.36 € et qu'elle atteindra les 3 846 659.97 € au 31/12/2012. Il précise que la dette/habitant était de 718 € en 2010 et qu'elle est de 688 € en 2011 suite à l'augmentation de la population et des remboursements effectués, ce qui constitue un très bon ratio et permet d'envisager le financement de projets par l'emprunt, si nécessaire.

G. MAURIN commente le tableau «évolution du produit de la fiscalité » qui fait ressortir les produits réalisés en 2011 (6 282 943 €) et l'estimation 2012 (6 376 000 €) qui résulte du seul fait de l'augmentation des bases de 1.8 %. Il ajoute que, suite à la réforme de la taxe professionnelle, un grand changement est intervenu au niveau de la taxe d'habitation : la part de TA précédemment allouée au département est dorénavant destinée à la commune. Il commente le récapitulatif des différentes taxes communales en vigueur qui a été transmis aux conseillers, à la demande de la commission Finances.

Concernant les perspectives 2012, G. MAURIN récapitule les grandes lignes :

- **recettes de fonctionnement du budget général** :
 - fiscalité : revalorisation des bases de 1.8 % ;
 - Dotation Globale de Fonctionnement : l'hypothèse retenue est qu'il n'y a pas de modification ;
 - Compensation Franco-Genevoise : prise en compte du montant connu à ce jour ;
- **dépenses de fonctionnement du budget général** :
 - charges à caractère général : évolution en fonction de l'accroissement régulier de la population et des effectifs scolaires de la commune ;
 - charges de personnel :
 - prise en compte de nouveaux postes : policier municipal, agent des services techniques, agent à l'accueil, juriste (veille juridique en urbanisme, services administratifs et marchés publics) et ATSEM (pour une durée de 6 mois) ;
 - augmentation des heures des intervenants extérieurs dans les écoles ;
 - autres charges de gestion courante : pas de modification ;
 - charges financières : en baisse.
- **investissements projetés en 2012** :
 - fin des programmes engagés en 2011 :
 - école de la Bretonnière ;
 - agrandissement école des Grands Chênes ;
 - restructuration bâtiment mairie ;
 - programmes 2012 (pluriannuels) :
 - transformation et agrandissement locaux sportifs salle G. Laverrière ;
 - travaux d'aménagement école des Grands Chênes (chaudière, etc.) ;

- projet global de réaménagement du terrain de foot, de la halle des sports, des stationnements et réflexion sur le centre de loisirs ;
- agrandissement locaux Eclat : financés par la part départementale de la CFG ;
- piste cyclable route de Mategnin ;
- étude projet école (provision à constituer).

➤ **financement des investissements :**

- pas d'emprunt en 2012 ;
- FCTVA et TLE ;
- autofinancement ;
- subventions éventuelles.

G. MAURIN commente le tableau récapitulatif des grandes masses du projet de budget prévisionnel 2012 et propose de répondre aux questions.

JC. CHARLIER, après avoir eu confirmation que l'enveloppe disponible en investissement pour 2012, après prélèvement des montants concernant la fin des travaux engagés en 2011, avoisine les 1.2 M €, suggère que la commune commence d'ores et déjà le provisionnement pour la construction d'une nouvelle école dans les années à venir. Le Maire pense qu'en la matière il ne faut pas non plus se précipiter : des orientations ont été données aux commissions pour travailler : 100 000 € seront attribués en investissement pour la partie administrative, 50 000 € pour l'étude d'une 4^{ème} école, sans que cela ne revête un caractère vraiment urgent, le reste étant consacré aux travaux. Les réserves qui seront réellement dégagées apparaîtront lorsque le travail plus en détail sur le budget aura débuté : prise en compte des Restes à Réaliser, reports, dépenses imprévues, etc. Il fait remarquer que des engagements de programme ont été discutés au sein de la commission Travaux et des investissements importants envisagés, ce qui implique une certaine prudence sur la 4^{ème} école, dont l'éventualité n'est apparue que très récemment, au regard des finances saines de 2011 et des marges dégagées. Il indique qu'une opération de 5 classes, comme celle de Pregnin, demande un budget de 2.7 M € et qu'en matière de financement la commune doit d'abord compter sur elle-même. Il souligne que 60 000 € de subventions ont été obtenus pour la tranche conditionnelle de l'agrandissement de l'école des Grands Chênes lors des conférences territoriales mais qu'Etienne BLANC, maire de Divonne-les-Bains, a considéré que la répartition n'était pas « juste » et a introduit un recours auprès du tribunal administratif alors que tous les participants ont clairement exprimé leur satisfaction sur la transparence de la nouvelle procédure mise en place. Le Maire rappelle que cette nouvelle procédure est basée sur le principe du débat entre communes alors qu'auparavant c'était une distribution par le Conseil général dans l'ordre d'arrivée des demandes, sans être sûr d'obtenir une subvention pour les demandes émises tardivement. Parmi les nouveaux critères d'attribution, le Maire souligne l'obligation d'engagement des travaux qui ont obtenu la subvention dans l'année civile pour éviter qu'elles soient octroyées à des communes qui, finalement, ne les utilisent pas. Le Maire émet des critiques sur l'attitude d'Etienne BLANC dont le projet d'école a reçu la plus grosse subvention du territoire pour une école (150 000 €) et précise qu'une des conséquences possibles de ce recours est le remboursement par les communes des 8 M € de subventions attribuées si jamais il aboutit.

Pour revenir sur la demande de JC. CHARLIER, G. MAURIN indique qu'il est clairement indiqué dans le projet de DOB la volonté de constituer une réserve, ceci dit il pense qu'une meilleure visibilité interviendra après connaissance de toutes les inscriptions dans le BP et le résultat du compte administratif.

JF. PATRIARCA présente un pré-plan d'aménagement réalisé par l'Atelier FONTAINE de l'ensemble de Vésegnin. Il précise qu'il n'a pas encore été présenté à la commission Travaux et qui nécessitera vraisemblablement d'être rediscuté, cependant

il permet de percevoir le schéma d'organisation et les dimensions estimées des bâtiments exprimés par rapport aux besoins. G. MAURIN souligne que ce projet a un caractère pluriannuel, JF. PATRIARCA indique que le DOB prévoit une première dépense de 40 000 € en 2012 pour les études.

Hormis l'agrandissement du centre ECLAT, le Maire indique que le club de foot a été rencontré et que sa priorité se porte sur la création des vestiaires et d'un espace de convivialité, ce dernier consistant en un agrandissement des salles de réception existantes. Il indique que, dans les orientations données, 450 000 € ont d'ores et déjà été inscrits pour financer ces travaux, ce qui consiste un premier pas. G. MAURIN ajoute que le club de foot est également intéressé par la création d'un terrain de foot synthétique, point sur lequel il faudra se pencher, même si ce n'est pas dans l'immédiat.

I. PEZZONI demande si des options sont déjà prises pour la halle des sports. Le Maire répond que c'est le rôle des commissions et des groupes de travail de déterminer ce qui peut être fait.

E. MALAVALLON reconnaît que sa question est peut-être prématurée mais demande si, en cas de réalisation de la halle de sports, la salle G. Laverrière accueillera moins d'activités sportives. Le Maire estime qu'il est difficile d'ôter toute activité sportive de cette salle.

JC. CHARLIER a souvenir qu'un des points abordés lors de commissions Travaux reposait sur la volonté de donner un caractère plus « piétonnier » du centre village et demande si c'est toujours d'actualité. Le Maire répond que le développement du « plus piétonnier » s'est concrétisé par la délimitation de la zone 30. JC. CHARLIER pensait plutôt à des aménagements dissuasifs tels ceux du centre de Ferney-Voltaire, ou Lyon par exemple, qui mettent les conducteurs de véhicules mal à l'aise afin qu'ils utilisent d'autres itinéraires. Le Maire soutient qu'aucun aménagement n'est envisagé dans ce sens : les zones fréquentées par les piétons sont en général très commerçantes, ce qui n'est pas vraiment le cas de Prévessin-Moëns. D'autre part, les piétons sont prioritaires dans les zones « 30 », sauf que les automobilistes ne respectent pas cette obligation.

Délibération : vote oui à l'unanimité sur la tenue du DOB

7. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE CHAPEAUROUGE AVEC LA NOVADE : AVENANT N° 2

Le Maire rappelle au conseil sa délibération du 05/12/2002 approuvant la convention publique d'aménagement de la ZAC de Chapeaurouge, signée le 06/02/2003, confiant les opérations d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de Chapeaurouge pour une durée initiale de 7 ans. Par délibération du 15 décembre 2009, la durée a été prorogée de 2 ans et expirera le 20 février 2012, date anniversaire de sa notification par la commune à NOVADE.

Il indique que l'ensemble des opérations de constructions immobilières par des opérateurs tiers n'est pas encore achevé et propose de prolonger la durée de la convention d'une année, soit jusqu'au 20 février 2013, les autres dispositions restant inchangées.

G. MAURIN indique qu'un pan annexe à ce dossier est suivi depuis 5 ans dans l'étude notariale de Gex suite à une vente de terrain qui a mis en évidence une erreur du cadastre. Voyant les années s'écouler sans espoir de résolution du problème, la commune a envisagé la reprise du dossier par un notaire de Ferney-Voltaire. Il s'est révélé que ce genre de transfert est difficile : le notaire ayant rédigé l'acte de vente est le seul habilité pour régler la question. G. MAURIN explique qu'afin de faire avancer les choses, un courrier sera adressé à la Chambre des Notaires de l'Ain car il estime la situation ridicule et déplore

l'inefficacité du notaire. Il résulte que la convention qui lie la commune à NOVADE ne pourra cesser qu'à l'achèvement des programmes immobiliers et après règlement du problème de cadastre.

Délibération : vote oui à l'unanimité

8. CANTINE ET TRANSPORT SCOLAIRES : REMBOURSEMENTS

A. CANTINE SCOLAIRE

Le Maire informe le conseil qu'une famille a fait parvenir une demande de remboursement des frais de cantine suite à un séjour de longue durée à l'étranger du 14 février au 31 mars 2011.

Il précise que l'article « absences et remboursement » du règlement intérieur des cantines scolaires ne prévoit pas ce type de cas. Cependant il propose de donner une suite favorable à la demande qui concerne un montant de 81.32 €.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. TRANSPORT SCOLAIRE

Le Maire explique au conseil qu'une famille a payé durant l'année scolaire 2010/2011 trois trimestres de transport scolaire de l'école Intercommunale au centre de loisirs du Prieuré.

Il indique que cette prestation est déjà comprise dans la cotisation du centre de loisirs et propose de procéder au remboursement de 120 € correspondant aux 3 trimestres trop perçus.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. INTERVENTION MUSICALE GROUPES SCOLAIRES GRANDS CHENES ET BRETONNIERE

A. AUGMENTATION NOMBRE D'HEURES : AVENANT N° 4

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2009, une convention a été passée avec les Centres Musicaux Ruraux pour la mise à disposition d'un intervenant dans les écoles pour un cours par classe et par semaine.

Il propose, compte tenu de l'augmentation des effectifs et du nombre de classes, de porter le nombre d'heures/semaine à 24 h à partir de la rentrée 2011 et précise que la prestation s'élèvera approximativement à 39 789.96 € pour l'année scolaire 2011/2012.

Le Maire souligne l'effort fourni par la commune pour l'enseignement musical et rappelle qu'un chiffrage précis des interventions en sport, musique, etc. sera établi annuellement. Il estime que le montant alloué approche les 100 000 € et souhaite avoir une vision globale et claire de toutes ces aides.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. TARIF 2012 : AVENANT N° 5

Le Maire rappelle que, conformément à l'article 5 de la convention, portant sur l'augmentation du tarif de l'heure année, les centres musicaux ruraux ont fait parvenir le tarif applicable au 1^{er} janvier 2012 qui passe à 1 684.50 € (pour mémoire, il était de 1 641.50 € en 2011) et propose au conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'avenant correspondant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ALFA3A : AVENANT N° 2

Le Maire rappelle au conseil sa délibération n° 73 du 01/09/2009 relative à la passation d'une convention d'objectifs avec ALFA3A pour l'exploitation des centres de loisirs des Grands Chênes et du Prieuré.

Il explique que, lors de la dernière Commission de Concertation avec ALFA3A, il a été décidé, à titre exceptionnel et au vu des 39 préinscriptions présentées, de proposer une semaine d'ouverture supplémentaire du centre des Grands Chênes qui accueillera les enfants des 2 structures pendant la période de Noël - Jour de l'An, soit du 19 au 23 décembre 2011.

Il précise que le surcoût de cette semaine d'ouverture supplémentaire sera intégralement à la charge des familles et propose de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'avenant correspondant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. PERSONNEL COMMUNAL

A. LOGEMENTS DE FONCTION : LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX BENEFICIAIRES

Le Maire expose au conseil qu'il convient de mettre à jour la liste des emplois communaux pouvant bénéficier d'un logement de fonction, notamment suite au relogement de la Directrice Générale des Services dans un nouvel appartement acquis par la commune, du fait de la reprise de son logement dans le cadre des travaux de restructuration des locaux de la Mairie comme suit :

- **par nécessité absolue de service, sans gratuité des avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage) :**
 - emploi de Directeur Général des Services : appartement T4 situé résidence Les Charmais, 22 A chemin des Pugins, à titre gratuit ;
- **pour utilité de service, sans gratuité des avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage) :**
 - emploi d'agent de police Municipale : appartement T4 situé résidence Les Sapins, 72 chemin des Tattes du Moulin, redevance fixée à 360 €/mois ;
 - emploi d'agent polyvalent : appartement T3 situé à la Ferme communale, redevance fixée à 340 €/mois ;
 - emploi d'agent polyvalent : appartement T4 situé à la Ferme communale, redevance fixée à 360 €/mois.

Il précise que les redevances précitées seront révisées une fois par an à la date fixée dans l'acte de concession du logement (arrêté du Maire), en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

M. HOLTSMI-BRUGGER demande s'il sera nécessaire d'ajouter 2 logements de fonction pour les agents de Police Municipale. Le Maire répond que ce n'est pas le cas, leur fonction ne rentrant pas dans le cadre de la nécessité absolue de service.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les propositions de la commission Personnel, réunie le 23 novembre :

- suite à la décision d'ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école maternelle de la Bretonnière, création d'un poste d'ATSEM à temps complet qui sera pourvu par une personne titulaire du cadre d'emplois des agents territoriaux des écoles

maternelles. Cependant, considérant l'incertitude du maintien de cette 6^{ème} classe à la rentrée de septembre 2012, le poste sera pourvu pendant 6 mois par un agent contractuel titulaire du CAP Petite Enfance qui sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon d'ATSEM 1^{ère} classe ;

- compte tenu de l'agrandissement du groupe scolaire de la Bretonnière, modification de la durée hebdomadaire du poste d'agent de service à 21h pour la passer à 23h ;
- suite à 2 départs en juillet 2011, des recrutements ont été faits. Il avait été décidé, dans un premier temps, de ne pas affecter les nouveaux agents à un service en particulier et ils ont ainsi travaillé sur l'état civil, les élections, l'accueil, les ressources humaines. Après cette période de test, une restructuration des services administratifs est envisagée, avec l'accord des intéressées pour une affectation différente. Cette restructuration englobe également le renforcement, par du personnel existant, du service comptabilité et du service culture/communication/vie associative qui reprendrait la gestion des salles. Il conviendrait donc :
 - ✓ de transformer l'emploi d'accueil – secrétariat en emploi d'assistante ressources humaines. L'intéressée, qui intervient en partie dans ce domaine, est titulaire de la licence « management des collectivités territoriales » ;
 - ✓ de modifier les intitulés de certains emplois suite au changement d'affectation ;
 - ✓ de créer un poste Etat civil/Elections/Accueil, actuellement occupé par un agent contractuel en remplacement d'un agent en congé maternité.

Délibération : vote oui à l'unanimité

C. DELEGATION AU MAIRE

Le Maire propose au conseil municipal de lui donner délégation, ou à l'Adjoint ayant reçu délégation, pendant toute la durée de son mandat, pour signer les conventions de formation, et documents s'y rapportant, avec tout organisme.

Délibération : vote oui à l'unanimité

12. ATTRIBUTION PERMIS DE RECHERCHE GAZ DE SCHISTE : VCEU

Le Maire propose au Conseil d'adopter un vœu relatif à l'attribution des permis de recherche pour les gaz de schiste sur le territoire communal suite aux diverses levées de bouclier et interpellations auprès de la CCPG et du Département. Les régions fortement impactées ont réagi avec la vigueur nécessaire, le Pays de Gex étant concerné à la fois par les questions de recherche de gaz de schistes que par les forages géothermiques.

« CONSIDERANT l'octroi par le ministre chargé de l'Energie de nombreux permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur plus de 10% du territoire français et notamment dans l'Ain, sans que les collectivités concernées n'aient été averties ni consultées ;

CONSIDERANT que l'exploitation coûteuse des gaz de schiste ne présentait jusqu'à présent que peu d'intérêt aux yeux des industriels du secteur, mais que la hausse inexorable des prix de l'énergie et la raréfaction des ressources « conventionnelles » en font désormais un enjeu stratégique ;

CONSIDERANT qu'il résulterait de leur extraction, par la technique dite de « fracturation hydraulique », une pollution durable du sous-sol, un risque élevé de contamination des nappes phréatiques par des composés cancérigènes ou toxiques comme les métaux lourds, et donc un danger non négligeable pour la santé des habitants ;

CONSIDERANT que la commune de Prévessin-Moens s'est résolument tournée vers un modèle de développement cohérent et durable, centré sur la valorisation de ses ressources,

de ses productions agricoles, de ses filières économiques locales, privilégiant la qualité et l'authenticité ;

*CONSIDERANT l'annonce du premier ministre François Fillon, du 13 avril dernier, de l'abandon des permis d'extraction déjà délivrés et du lancement d'une mission de recherche sur de nouvelles techniques d'extraction plus respectueuses de l'environnement ;
le conseil municipal de Prévessin-Moëns,*

- regrette les conditions d'attribution de ces permis d'explorer sans information, ni consultation des élus,*
- s'oppose en l'état actuel des connaissances à toutes explorations y compris la fracturation hydraulique,*
- souhaite que les annonces faites par le premier ministre le 13 avril dernier, à savoir l'annulation des permis déjà délivrés, soient suivies d'effet,*
- demande de suspendre également toute nouvelle attribution de permis de recherche et/ou d'exploration, ainsi que l'ouverture d'un véritable débat national sur ces questions par la Commission Nationale du débat public. »*

Le Maire précise que ce vœu a été adopté à l'unanimité du Conseil général et que les régions les plus touchées sont le Jura, le Valromey et le Retord, qui ont vu arriver des foreurs de manière assez abrupte, ce qui a causé un certain émoi au sein des associations locales.

G. MAURIN explique que le sous-préfet de Gex a convié le 12 décembre des représentants de la CCPG, de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), du CERN et des maires du Pays de Gex afin d'aborder les risques liés aux forages géothermiques. Dès décembre 2009, la CCPG avait attiré l'attention des élus par l'intermédiaire d'un courrier, le CERN a, entre temps, également enfourché ce cheval de bataille, ce qui a poussé le sous-préfet à organiser une rencontre. Au fur et à mesure de l'entretien, le problème des forages pour la recherche des gaz de schiste s'est invité dans la conversation et des précisions ont été données par le représentant de la DREAL : à l'heure actuelle, la géothermie est soumise à un régime déclaratif, sans délivrance d'autorisation, et l'estimation fait état de seulement 10 % de forages déclarés. Le CERN a fait part de sa grande inquiétude, des forages étant passés très près de ses installations souterraines, et a alerté le sous-préfet des conséquences désastreuses en cas de dommages. La CCPG et le CERN ont, d'un commun accord, décidé de dresser une carte listant les aléas liés à la géothermie, axée également sur les incidences sur les ressources en eau : le percement de nappes phréatiques superficielles peut polluer les nappes profondes qui sont saines. En continuité de cette discussion, la DREAL a confirmé que des permis de recherche de gaz de schiste existent et que, depuis mars 2011, des sociétés anglaises et canadiennes font des recherches avec des moyens d'investigation non destructifs, basés sur la gravimétrie. Leurs essais sont passés inaperçus jusqu'au jour où ils ont souhaité les faire dans le parc naturel, nécessitant des autorisations qui n'ont pas été délivrées. Cependant, la campagne de mesures a été réalisée et la question qui se pose est comment s'opposer aux forages si les résultats poussent à aller au-delà des premières investigations, connaissant les moyens et les ressources financières qui peuvent en découler. En effet, renseignements pris, il s'avère que le forage jusqu'à 2 000 ou 3 000 mètres peut se faire très facilement, une fois le chemin d'accès trouvé.

La vigilance est donc de mise : l'ARC a déjà fait une pétition, l'idée de création d'une communauté transfrontalière de l'eau Pays de Gex/Genève/Haute-Savoie a refait surface et une motion a été prise. Le CERN a montré un vif intérêt pour suivre les actions déjà engagées et semble prêt à appuyer les démarches entreprises.

JC. CHARLIER suggère une prise de contact avec Europe écologie - Les Verts qui peut également se montrer utile, ce que confirme G. MAURIN.

Délibération : vote oui à l'unanimité

13. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER** : non-exercice DPU sur les ventes suivantes :

BIEN			DATE DE LA SIGNATURE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	
Terrain bâti	Section BC n° 16	137 Chemin des Crêts	10/11/11
Terrain bâti	Section BC n° 30 et 110	71 Chemin des Crêts	10/11/11
Terrain non bâti	Section BC n° 188	37 Chemin de la Ruelle	10/11/11
Terrain bâti	Section 251 BH n° 56	556 Route du Château	10/11/11
Terrain bâti	Section AX n° 33 et 31	316 Route de la Fontaine	10/11/11
Terrain bâti	Section BA n° 113, 116 et 119	578 Route de Vésegnin	10/11/11

☞ **Travaux de modernisation et extension éclairage public parc du château** : marché du 31/10/2011 avec SALENDRE RESEAUX d'un montant de 40 900.80 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☞ **Location télescopique** : marché du 31/10/2011 avec AGRI SERVICE EQUIPEMENT d'un montant de 1 150 € HT par mois auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☞ **Pose dalles, clôture et portillon école des Grands Chênes** : marché du 08/11/2011 avec APTV d'un montant de 6 761.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☞ **Travaux modernisation réseau éclairage public** : marché du 09/11/2011 avec société Marc FAVRE d'un montant de 14 341.80 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

La séance a été levée à 22h50

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 7 février 2012